Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260320-202603011-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-03-011

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026

Date de convocation : le 16 mars 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

*L'an **deux mil-vingt-six**, le vendredi vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien,

Absents non excusés :

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme MOREL Anaïs

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Monsieur le Maire informe que la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre II "de la démocratie locale" concernant les droits et les pratiques communales.

Il précise que le chapitre trois traite des droits des élus au sein des assemblées locales et expose les principes dispositions intéressant la désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres et du bureau d'adjudication et notamment la nécessité de procéder à l'élection des trois membres titulaires et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication.

AYANT ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets des quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants à siéger au sein de la commission d'Appel d'offres et bureau d'adjudication.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260320-202603011-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN

22140

Délégués Titulaires

Se présentent :

Liste unique : M. LE GRAVET Sébastien

M. FRAVAL Philippe

M.DEON Yann

Mme PERROT Sophie

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- M. LE GRAVET Sébastien :11 voix
- M. FRAVAL Philippe : *11* voix
- M. DEON Yann : 11 voix
- Mme PERROT Sophie : 11 voix

Sont élus :

Monsieur LE GRAVET, Monsieur FRAVAL, Monsieur DEON et Madame PERROT ayant obtenus la majorité absolue sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication.

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260320-202603011-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

Délégués Suppléants

Se présentent :

Liste unique : Mme MUFRAGGI Francine

M. GAUTHIER Sébastien

Mme MOREL Anaïs

M. LE CREURER Éric

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Mme MUFRAGGI Francine : 11 voix
- M GAUTHIER Sébastien : 11 voix
- M. me MOREL Anaïs : 11 voix
- M. LE CREURER Éric : 11 voix

Sont élus :

Madame MUFRAGGI, Monsieur GAUTHIER, Madame MOREL et Monsieur LE CREURER, ayant obtenus la majorité absolue sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer des commissions d'appel d'offres Il propose donc à son conseil municipal de valider les commissions d'appel d'offres citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions du Maire concernant les commissions d'appel d'offres.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 20 mars 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr